



Listen to this article

St. Paul écrit : « *J'accomplis dans ma chair ce qui reste [encore à souffrir] des afflictions du Christ pour son corps qui est l'assemblée* (Colos. 1 : 24. D.) [« pour son corps qui est l'Eglise » d'après Second — trad.]. Comment harmoniser ce texte avec la pensée que l'Eglise est représentée dans le sacrifice du bouc de l'Eternel dont le sang était aspergé « pour le peuple » (Lév. 16 : 15) ?

Nous devons « donner notre vie pour les frères » (1 Jean 3 :16), en les servant, mais le mérite de ce sacrifice et l'application qui en sera faite à la fin de cet âge, à la clôture du Jour d'Expiation antitypique, est une matière différente. Le mérite du sacrifice — le mérite de Jésus passé au travers de son « corps » — quand il sera présenté à la Justice, sur le Propitiatoire, par le Souverain Sacrificateur, est une chose tout à fait différente de l'action de dépenser des forces. Qui prétendra que l'Apôtre, dans ce texte, voulut dire que lui ou nous pourrions nous sacrifier pour le péché de l'Eglise? C'est notre Seigneur qui, à bon droit, fera application du mérite, comme du sien propre, « pour les péchés de tout le peuple ».

Le même principe demeure vrai à l'égard du sacrifice de notre Seigneur. Notre Seigneur ne dépensa pas sa vie jour par jour au service du monde, mais au service d'Israël, le peuple particulier de Dieu, et spécialement au service de ceux d'entre ce peuple qui prouvaient qu'ils étaient « de véritables Israélites, en qui il n'y avait point de fraude ».

Bien que le mérite du sacrifice de Christ (après être passé au travers de l'Eglise sélectionnée parmi les Juifs et les Gentils) doive en dernier lieu être affecté pour effacer « les péchés du monde entier », néanmoins notre Seigneur, en aucun sens ou degré, ne dépensa sa vie en servant le monde. Il dit de ses disciples : « Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde. » (Jean 17:16). Et, en les envoyant prêcher l'Evangile, il leur commanda de ne pas aller vers le monde, disant ; « *Ne vous en allez pas sur le chemin des nations, et n'entrez dans aucune ville de Samaritains; je ne suis envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël.* » Matt. 10 : 5; 15 : 24, D.. En un mot, donc, peu

importait à la Justice comment la vie de notre Seigneur était consumée ou donnée instantanément ou durant trois années et demie. Ce don fut le sacrifice, l'abandon de certains droits terrestres lui appartenant — un avoir, un avantage, un prix qu'en tant que nouvelle créature il eut le privilège de dispenser et qu'il nous donna, à nous la « maison de la foi ». Pareillement, la « maison de la foi », étant justifiée par le mérite du sacrifice de Jésus présenté à la Justice, fut invitée à mourir avec lui aux droits terrestres — à sacrifier les droits et privilèges, de restitution. Cela n'a pas d'importance de quelle façon, sous la providence de Dieu, notre vie peut être dépensée ou dans quel genre de service elle est consumée — devant un paquet à lessive, dans un magasin, en chaire ou autrement; ce qui est sacrifié ce sont les droits de restitution et ces droits, en fin de compte, seront rendus accessibles à l'Israël naturel et au monde sous l'arrangement de la Nouvelle Alliance. «Ils obtiendront miséricorde par la miséricorde qui vous a été faite. » (Rom. 11 : 31). Nous ne devons pas avoir de préférence quant à la manière dont notre sacrifice sera accepté par l'Éternel ; mais, si différentes portes nous sont ouvertes, nous devons suivre l'exhortation de l'Apôtre et autant que possible, « faire du bien à tous, mais surtout à ceux de la maison de la foi », « donnant notre vie pour les frères » (à leur service). Nous n'avons rien à voir, comme sacrificateurs, à la manière dont notre Seigneur, le grand Souverain Sacrificateur, appliquera en dernier lieu, ces privilèges de restitution que nous sacrifions au scellage de la Nouvelle Alliance.

L'Agneau Pascal et les Sacrifices «Expiation».

Quel rapport existe-t-il entre l'Agneau Pascal sacrifié et le sacrifice pour le péché du Jour d'Expiation ?

Ces types envisagent l'expiation du péché de deux points de vue différents. Comme nous l'avons fréquemment montré jusqu'ici, Jésus, l'Agneau de Dieu, fut l'antitype de l'Agneau Pascal. La Pâque, observée annuellement par les Juifs, au printemps, commémorait le « passage par-dessus », la délivrance des premiers-nés d'Israël au moment où furent tués, par décret divin, tous les autres premiers-nés d'Égypte. La mort de cet agneau, qui typifiait la mort de Jésus, ne fut pas par conséquent pour tout le peuple, mais simplement pour les premiers-nés qui ont été épargnés « dans cette nuit-là ». Les membres de la « maison de la foi » sont représentés dans les Écritures comme « l'Église des premiers-nés », et cette nuit-là typifiait cet âge de l'Évangile où d'épaisses ténèbres œuvrent la terre et continueront à la couvrir jusqu'à ce que se lève le Soleil de la Justice portant la guérison dans ses rayons et

introduisant le jour Millénaire. C'est alors qu'il y aura une délivrance générale de tous les Israélites de l'esclavage d'Égypte, du monde. En d'autres termes, quand le matin Millénaire sera introduit, l'Église seule aura été épargnée, délivrée de la mort grâce à l'efficacité du sang de l'Agneau. Cependant, la délivrance générale du peuple israélite résulta de la délivrance des premiers-nés, et c'est de cette manière que la délivrance viendra à tous ceux qui l'accepteront au cours du Millénaire. Les membres de l'Église sont les seuls par dessus lesquels le passage s'effectue actuellement. La délivrance générale du monde s'accomplira dans l'ordre bientôt. Cette délivrance ne saurait, dans l'ordre de Dieu, s'effectuer sans qu'eût lieu premièrement le passage par-dessus les premiers-nés. Nous voyons donc que l'Agneau Pascal typique est notre Seigneur Jésus seul et que nous, son Église, ses membres, ne sommes pas du tout représentés dans cet agneau ni dans sa mort. C'est ainsi que l'Apôtre dit, parlant de cet Agneau, de notre Seigneur Jésus : « *Notre pâque, Christ, a été sacrifiée : c'est pourquoi célébrons la fête.* » 1 Cor. 5: 7, 8, D..

Le Jour des sacrifices d'Expiation fut placé par arrangement divin exactement à la fin opposée de l'année, apparemment pour dissocier les deux types. Ces sacrifices donnent une illustration détaillée de l'œuvre d'expiation, pour ce qui concerne Dieu. Comme cela est montré dans LES FIGURES DU TABERNACLE, le Jour d'Expiation, dans son ensemble, représentait l'âge entier de l'Évangile « le jour agréable » de sacrifice. Le taureau, qui représentait le sacrificateur était le type de notre Seigneur Jésus dans la chair. Son sacrifice typifiait la mort de Jésus, du « Juste pour les injustes ». L'application de son sang fut efficace pour les membres de la famille du Souverain Sacrificateur — les sous-sacrificateurs, « lui-même », son corps, et pour sa « maison » entière, la maison de la tribu de Lévi. Il ne s'appliquait à personne d'autre. Ensuite eut lieu le second sacrifice du Jour d'Expiation — celui du « bouc de l'Éternel ». Il ne fut pas sacrifié pour le sacrificateur, ni pour sa maison, mais pour « tout le peuple ». Il représentait l'Épouse de Christ, l'Église. Ce bouc et « le bouc émissaire » étaient fournis par le peuple et représentaient par conséquent l'homme dans le sens commun tandis que le taureau était fourni par le Sacrificateur et représentait la chair de Jésus — « *tu m'as formé un corps* », « *à cause de la passion de la mort* » Hébr. 10 : 5; 2 : 9. Le bouc de l'Éternel était traité de la même façon que le taureau — nous sommes justement assurés que la classe de l'Épouse doit souffrir avec Christ et avoir des expériences semblables aux siennes. A la clôture du jour d'Expiation, jour de sacrifice, appelé autrement « l'année de la faveur de l'Éternel », et encore « C'est maintenant le temps agréable » (Esaïe 61 : 2; 2 Cor. 6: 2, D.), le temps où Dieu nous accepte comme sacrifices — le sang du « bouc de l'Éternel » était aspergé dans le Très-Saint comme l'était

le sang du taureau. L'antitype de cela aura lieu à la clôture de cet âge, quand le mérite (le sang) de Christ, passé au travers de l'Église, sera appliqué, sur le Propitiatoire, « pour le peuple » —expiant ses péchés et scellant la Nouvelle Alliance (de la Loi) et son royaume médiateur.

Ces deux animaux représentaient le Souverain Sacrificateur : le taureau, notre Seigneur et Tête, et le bouc, son corps. L'Église. Quand le souverain sacrificateur faisait aspersion du sang du taureau, ce sang représentait « son propre sang », le mérite de son propre sacrifice. Il l'appliqua pour nous, non pas pour le monde ; c'est pour cela que les croyants seuls, et non pas le monde en général, ont, jusqu'ici, eu la bénédiction assurée par le sacrifice de notre Seigneur. Pendant ce temps, selon l'intention divine, l'Église est graduellement en cours de sélection — suivant l'empressement de ses membres à sacrifier leurs intérêts terrestres — en marchant sur les traces de notre Seigneur, en achevant les souffrances de Christ, en donnant leur vie pour les frères. La présentation de nous-mêmes à l'Éternel se fit à la porte du Tabernacle, comme cela est représenté par l'attachement du bouc, à cet endroit-là. C'est ainsi que nous nous offrîmes et, quand nous fûmes acceptés, commença notre sacrifice en tant que membres de la classe du bouc de l'Éternel. Notre acceptation était montrée dans le processus conduisant à la mort. Dès lors, nous cessâmes d'être des hommes et fûmes admis sur un nouveau plan comme « membres du corps de Christ », n'ayant plus aucune autorité personnelle. En conséquence. Lorsqu'à la fin du Jour du Sacrifice d'Expiation, le Souverain Sacrificateur antitypique fera sur le propitiatoire une nouvelle présentation de sang, celui du bouc, il s'agira de « son propre sang » dans deux acceptions de ce mot :

(1) Ce sera le sien dans ce sens que tout le mérite fut originellement le sien et qu'il nous a été affecté afin que nous ayons l'opportunité de participer avec lui au sacrifice. Le mérite sacrificatoire passa simplement au travers de nous, la classe du « bouc de l'Éternel ». Nous fumes favorisés par le privilège qui nous a été accordé de « souffrir avec lui afin qu'[en temps voulu] nous fussions aussi glorifiés avec lui ». Il n'est pas nécessaire de questionner si notre sacrifice pourrait ajouter quelque chose au mérite de l'opération, parce qu'il n'était pas nécessaire de plus de mérite que celui que possédait notre Seigneur et qu'il appliqua pour notre compte.

Indubitablement, il existe un mérite dans l'œuvre de l'Église, sinon les Écritures ne l'indiqueraient pas. Mais si nous étions effectivement parfaits, au lieu d'être considérés

comme tels, il serait toujours vrai qu'un homme seulement fut directement condamné par la Justice, et ce fut à cause de cela que la mort d'un homme seulement était exigée pour constituer le prix de rançon du monde entier. La Justice ne s'oppose pas, cependant à un sacrifice supplémentaire. Bien plus, la Justice a promis une grande récompense aux 144.000 co-sacrificateurs — celle de devenir cohéritiers avec Jésus-Christ, leur Seigneur et Tête. La Justification est un don gratuit de Dieu par Jésus notre Seigneur: mais le « haut-appel » est classé partout comme une récompense de mérite, destinée seulement à « celui qui vaincra » : « ils marcheront avec moi en blanc, car ils en sont dignes », bien que, quand nous fûmes attirés par le Père vers le Fils, nous fussions des « pécheurs », des « souillés », des « enfants de colère »; mais vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés — mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus et par l'Esprit de notre Dieu. — 1 Cor. 6 : 11.

« Ce que Dieu a purifié, toi, ne le tiens pas pour impur. » (Actes 11 : 9). Si Dieu appela « les choses viles » (1 Cor. 1 : 28), il ne les laisse pas telles quelles, mais il les justifie par la foi en Christ et les sanctifie par la Vérité, en leur donnant l'occasion de participer au sacrifice de Christ; de participer à la « coupe » de Christ, la coupe du sang de la Nouvelle Alliance, versé pour eux et pour beaucoup; de participer au baptême de Christ, dans la mort ; d'apprendre de cette manière l'obéissance, même jusqu'à la mort, à l'école de Christ et, finalement, de participer à sa gloire, à son honneur et à son immortalité — à la nature divine.

La purification grâce à la justification par la foi est dans le but même de nous purifier afin que nous soyons des sacrifices agréables sur son autel. Voyez Malachie 3 : 3; Rom. 12 : 1.

(2) Le sang (le mérite) que notre Seigneur appliquera, dès que l'Eglise aura fini de participer à Son sacrifice, sera « son propre sang » dans ce sens que notre Seigneur nous accepta ou nous adopta comme ses membres; quant à nous, nous perdons notre personnalité dans la transaction, de la même manière qu'une épouse perd au mariage son nom et son individualité. Tout ce que nous avons et ce que nous sommes appartient au grand Epoux, et nous sommes ravis de ce qu'il daigne nous faire entrer en ligne de compte avec lui-même, dans toute la signification de l'expression, en rapport avec ses souffrances du temps présent et des gloires qui suivront.

«Le péché du monde»

Jean-Baptiste déclara, au sujet de Jésus « Voilà l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » (Jean 1 : 29). Le type de la Pâque montre la mort de l'agneau en connexion seulement avec les premiers-nés d'Israël. Son sang, sur les montants des portes fut pour la protection des premiers-nés, et non pas pour le reste d'Israël. Puisque les premiers-nés représentaient « l'Eglise des premiers-nés » actuellement en cours de sélection, et puisque les autres membres d'Israël représentent ceux du monde qui, en dernier lieu, seront sauvés de l'esclavage du Pharaon et de l'Égypte (typifiant Satan, le péché et les conditions présentes du monde), comment pouvons-nous appliquer les paroles de Jean, à savoir « Voilà l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » ?

S'il n'existait pas d'autres passages scripturaux sur ce sujet, nous ne saurions pas comment comprendre cette divergence. Toutefois d'autres versets nous indiquent que l'Eglise des premiers-nés, épargnée dans cette nuit de l'âge de l'Évangile, sera bientôt l'Eglise de gloire. Alors, sous l'autorité de Christ, elle constituera un sacerdoce royal, qui, au cours de l'âge millénaire, bénira le genre humain en l'assistant, en l'instruisant et en exerçant sur lui des influences ennoblissantes de tous genres. L'Agneau de Dieu n'a pas encore ôté le péché du monde. Il commença à déposer le prix de rançon à son baptême, au Jourdain. Il termina cela au Calvaire. Il monta au ciel avec, pour ainsi dire, ce prix dans les mains, et le présenta, non pas pour le monde, mais pour l'Eglise. Comme le déclare l'Apôtre « Le Christ n'est pas entré dans des lieux saints faits de main, copies des vrais, mais dans le ciel même, afin de paraître maintenant pour nous devant la face de Dieu » (Héb. 9 : 24, D) — pour la maison de la foi — pour les sacrificateurs et les Lévités anti typiques. D'autres versets nous montrent que le mérite de Christ, quand il aura passé au travers de l'Eglise, sera rendu utilisable, à la fin de cet âge, pour le péché du monde. Ce sera ainsi et alors que l'Agneau de Dieu ôtera le péché du monde — au temps et dans l'ordre voulus de Dieu.

La séparation des types est ici encore convenablement observée. Moïse ne fut pas un des premiers-nés, mais Aaron, son frère, le fut. Dans ce type, par conséquent, Moïse n'apparaît pas. Par la suite, tandis que tous les épargnés furent, suivant les instructions divines, échangés contre la tribu de Lévi, la tribu sacerdotale représentait ces premiers-nés, et Aaron, le souverain sacrificateur, devint le représentant de notre Seigneur, le Souverain Sacrificateur de notre profession ou ordre.

Le Prix de Rançon et le Sacrifice pour le péché

Comment devrions-nous établir la différence entre le prix de rançon et le sacrifice pour le péché ?

Le prix de rançon a trait à l'objet de valeur lui-même, à savoir, au sang à la mort de Christ — un prix de rançon suffisant pour le paiement de la pénalité d'un membre de la famille humaine ou de tous les membres de celle-ci, selon l'application qui peut en être faite. Le sacrifice pour le péché montre la manière par laquelle le prix de rançon est applicable ou efficace pour l'annulation des péchés du monde entier. Comme cela a déjà été indiqué, sous l'arrangement divin, le prix de rançon fut en premier lieu rendu efficace envers l'Eglise et il justifia gratuitement tous les croyants qui se sont trouvés dans une attitude d'esprit acceptable — une attitude de consécration pour être un fidèle disciple du Seigneur Jésus. En second lieu, à la fin de cet âge, le prix de rançon, ayant été appliqué à l'Eglise et utilisé par celle-ci, et déposé de nouveau dans la mort, sera utilisable, dans les mains du grand Souverain Sacrificateur comme sacrifice pour le péché, comme prix d'Expiation pour les péchés du monde entier — la maison de la foi déjà justifiée par son mérite mise à part.

Prenons un exemple supposons qu'un homme possédait une propriété évaluée à 10.000 dollars. Supposons qu'un certain nombre de ses amis avaient été enlevés par des bandits et furent gardés comme otages, un prix de rançon de 10.000 dollars étant demandé pour leur libération. Supposons que notre ami vendît sa propriété de 10.000 dollars et en reçut l'argent comptant dans l'intention de payer leur prix, de rançon. Cet argent devait être le prix de rançon pour la libération de ses amis emprisonnés. Une somme moindre ne pourrait convenir. Une somme plus élevée n'était pas nécessaire pour en libérer un d'entre eux ou pour les libérer tous. La vente de la propriété et l'entrée en possession de l'argent de rançon ne devait pas constituer une satisfaction en faveur de ses amis. Cela devrait venir plus tard. A sa convenance, l'ami pouvait prendre ce prix de rançon et l'affecter pour un des captifs, pour deux d'entre eux ou plus, ou même pour tous. L'application de l'argent, que ce soit en une portion ou en différentes portions à des moments différents, correspond à la présentation du sacrifice pour le péché, pour le compte de pécheurs.

La propriété une fois vendue, son équivalent en argent était le prix de rançon de ces pécheurs, même sans être affecté. C'est ainsi que Jésus se donna lui-même, livra sa vie comme prix de rançon suffisant pour les péchés du monde entier, et dans l'intérêt du genre humain. Cette œuvre, il la commença au Jourdain et la finit trois années et demie plus tard, au Calvaire. Au moment où il mourut, le prix de rançon fut complet, il fut déposé. Mais cette

valeur ne fut pas transférée à la Justice ni rendue applicable au genre humain quand Jésus mourut, ni trois jours plus tard quand il ressuscita d'entre les morts, ni quarante jours plus tard quand il monta au ciel. Un peu plus tard, après qu'il fut monté au ciel, Jésus comparut en la présence de Dieu pour nous (pour la maison de la foi), comme notre Rédempteur, notre Avocat, notre grand Souverain Sacrificateur. Il avait en sa possession le mérite de son propre sacrifice, le prix de rançon, et sur-le-champ il l'offrit pour notre compte. Cela est montré dans le type par le Souverain Sacrificateur portant dans le Très-Saint le sang du taureau, qui représentait son sacrifice humain, le prix de rançon qu'il possédait. Il porta ce sang ou prix de rançon dans le «Très-Saint» et là en fit aspersion sur le Propitiatoire, l'appliquant de cette manière pour nous (pour son corps, pour le « petit troupeau ») et pour sa maison — la maison de la toi.

Comme nous l'avons montré jusqu'ici, cette valeur ou prix de rançon est applicable gratuitement à tous les croyants consacrés, leur donnant, d'une manière considérée comme telle, les droits, perfection et privilèges terrestres. Mais ceux-ci nous sont donnés à la condition que nous fassions l'alliance de les sacrifier, suivant l'exemple de notre Rédempteur, notre Seigneur. Lorsque nous consentîmes à les sacrifier ainsi, nous fûmes acceptés comme membres de son « corps ». Nous perdîmes alors notre individualité humaine et fûmes engendrés de l'Esprit saint, et nous fûmes, dès lors, reconnus comme Nouvelles Créatures en Christ Jésus — « membres chacun en particulier du corps de Christ » (1 Cor. 12 : 27.) partageant avec lui, actuellement, les privilèges du Saint (la lumière du chandelier, les pains de proposition et les privilèges de l'autel d'or) étant entendu qu'en temps opportun, en tant que « ses membres », nous passerons au-delà du voile, dans le Très-Saint, pour être après cela avec le Seigneur. Ce moment marquera l'achèvement de « sa résurrection » — la première résurrection. Après cela, le grand Souverain Sacrificateur, Tête et membres, dans la gloire, offrira dans le Très-Saint son second sacrifice, à savoir son prix de rançon passé d'une manière sacrificatoire au travers de son Eglise, son corps. Le mérite de la Tête, ayant passé ainsi au travers des membres du Corps, est en fait le même sacrifice que le premier, mais il est maintenant prêt à être appliqué de nouveau. Le type (Lév. 16) montre que cette application était représentée par celle du « sang du bouc de l'Eternel », et que ce sang fut appliqué pour le compte de « tout le peuple »

C'est de cette façon qu'à la fin de cet âge, Christ offrira à la Justice (représentée par le Propitiatoire) pleine satisfaction pour le péché du monde — le péché adamique. Le Père

l'acceptera et, séance tenante, le monde entier sera transféré au grand Messie, Prophète, Sacrificateur, Roi, Juge, Médiateur entre Dieu et les hommes — afin qu'il fasse de ces derniers ce qu'il voudra. En accord avec l'arrangement du Père, notre Seigneur commencera immédiatement à exercer les fonctions de ses charges, y compris celles de Médiateur de la Nouvelle Alliance. Israël, rejeté, sera ramené dans la bonne voie. « De Sion (l'Israël spirituel) sortira la loi, et de Jérusalem (le royaume sur le plan terrestre), la Parole de l'Éternel ». (Esaïe 2 : 3). La bénédiction de l'Éternel atteindra finalement par Israël toutes les familles de la terre. « La terre sera remplie de la connaissance de l'Éternel ». (Esaïe 11 : 9). Les bénédictions de restitution, identifiées au nouveau royaume médiateur, pourront être obtenues par tous les hommes, par leur acceptation des conditions de la Nouvelle Alliance en devenant de vrais Israélites.

Y a-t-il un mérite dans notre sacrifice ?

Y a-t-il ou n'y a-t-il pas une valeur et un mérite dans le sacrifice auquel l'Église est invitée à prendre part, en harmonie avec les paroles de l'Apôtre « *Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à présenter vos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, [ce qui est] votre service intelligent* » ? Rom. 12 : 1, D.

Nous sommes habitués à dire que nous sommes sauvés de la colère, et faits enfants de Dieu, non pas en raison d'une œuvre ou d'un acte de justice accomplis par nous, ou d'un mérite qui nous reviendrait, mais purement, uniquement par la grâce, la faveur de Dieu; et que n'importe quel essai tenté par nous d'offrir de bonnes œuvres au Seigneur serait rejeté par lui parce que, comme enfants de colère, nous ne pouvons accomplir aucune œuvre que Dieu puisse accepter, étant des pécheurs et nous trouvant sous une juste condamnation. Il faut, à cause de cela, que le pardon de nos péchés, notre réconciliation avec le Père, repose purement et uniquement sur les fondements du mérite et du sacrifice de Jésus — son sacrifice de rançon.

Tout ceci est exactement vrai, et tel que nous l'avons présenté pendant des années et que nous le soutenons et le présentons toujours. Cette grâce, ce pardon, cette réconciliation est ce que, bibliquement, nous nommons la « justification par la foi » — non par des œuvres! Cependant, après avoir été justifiés par la foi, après avoir été considérés par Dieu comme affranchis de l'imperfection adamique grâce au mérite de notre Rédempteur, qui nous a été appliqué, nous nous trouvons entièrement sur un nouveau pied, où il nous est possible

d'effectuer des œuvres agréables à Dieu et, plus que cela, où il est exigé de nous que nous accomplissions ces œuvres. L'annulation du péché, le revêtement légal de nos défauts est rendu efficace envers nous seulement lorsque (agissant d'après notre justification de foi) nous devenons disciples de notre Rédempteur et nous engageons à marcher sur ses traces. C'est alors que nous recevons l'engendrement du Saint Esprit et débutons comme nouvelles créatures à l'état embryonnaire, comme membres en perspective du corps de Christ, de la sacrificature royale. « Nul ne s'arrogé cet honneur; mais [seulement] s'il est appelé de Dieu, ainsi que le fut aussi Aaron ». (Heb. 5: 4, D.). Mais lorsque nous répondons à l'« appel » divin et entrons dans l'alliance de sacrifice à l'exemple de Christ (Psaume 50 : 5), nous engageant à mourir avec lui, à souffrir avec lui, et lorsque nous recevons l'Esprit saint, comme marque de l'acceptation par Dieu de notre pacte, dès lors les œuvres, les renoncements, les souffrances, l'endurance fidèle, sont attendus de nous, bien plus, sont exigés de nous.

Celui qui, de cette manière, devient une branche de la Véritable Vigne, obtient une possession sans œuvres, sans mérite personnel ; mais, étant devenu une branche, il est exigé de lui qu'il porte du fruit. Est-ce que notre Seigneur n'a pas expliqué ce sujet, quand il a dit « Je suis le vrai cep, et mon Père est le cultivateur. Tout sarment en moi qui ne porte pas de fruit, il l'ôte (le retranche de la communion du Cep) et tout sarment qui porte du fruit, il le nettoie, afin qu'il porte plus de fruit ». (Jean 15: 1. 2, D.) ? C'est ainsi que notre justification fut par la foi un don gratuit de Dieu par Christ Jésus notre Seigneur; mais à partir du moment de notre sanctification, notre privilège est de produire, de travailler aussi longtemps qu'il est dit « aujourd'hui » et d'être serviteurs et ambassadeurs de Dieu. Nous sommes les serviteurs de Dieu, accomplissant une œuvre préparatoire dans l'intérêt de la Nouvelle Alliance que Dieu a promise il y a longtemps et dont notre Seigneur Jésus, à sa mort, devint la caution ou garantie (Héb. 7 : 22), et qui doit être bientôt scellée par le mérite de son sacrifice, par « son sang », après que celui-ci aura servi à ses desseins actuels qui sont de justifier la maison de la foi et de donner ainsi à ses membres l'occasion de souffrir avec Christ et d'entrer dans sa Gloire.

En un mot, de ces justifiés par la foi, de ces sanctifiés en Christ Jésus, il est exigé qu'ils travaillent à leur salut avec crainte et tremblement, pendant que Dieu agit en eux par son Esprit saint, par les promesses de sa Parole et par ses interventions providentielles.

D'après les Ecritures, il existe par conséquent, aux yeux de Dieu, un travail, une œuvre, un

sacrifice, possibles à l'Église et un mérite attaché à leur fidèle accomplissement. Au sujet de notre Seigneur Jésus, il est écrit : « Tu m'as formé un corps », pour la souffrance de la mort (Héb. 10 : 5). Le corps des croyants nés dans l'imperfection, en raison de la chute, n'est pas propre au sacrifice. Par notre esprit, nous désirons effectuer la volonté de Dieu, mais notre corps est imparfait. Au lieu de nous préparer un corps spécial pour le sacrifice, l'Éternel pourvoit, par le sacrifice de Jésus, à un mérite justifiant qui couvre, à ses yeux, tous les défauts et toutes les imperfections de ceux qui possèdent l'esprit de fidélité et d'obéissance et qui, comme membres du corps de Christ, se chargent du vœu de consécration. Le corps de Jésus, spécialement préparé pour le sacrifice, était saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs. Le nôtre est rendu saint et agréable à Dieu, non pas réellement, ni par une alliance, ni par un médiateur, mais par un Rédempteur, « par la foi en son sang ».

Le mérite en notre Seigneur fut celui de l'esprit consentant, du cœur obéissant qui trouvait ses délices à faire la volonté du Père, dans le corps parfait dans lequel il fut mis à l'épreuve de « l'obéissance jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix ». En ce qui nous concerne également, ce qui est méritoire aux yeux du Père, c'est l'esprit consentant, le cœur obéissant, bien que dans un corps imparfait, regardé comme parfait par la foi dans le sang précieux. Nous sommes assurés que notre épreuve, notre examen, ne se feront pas selon notre chair, mais selon notre volonté, notre esprit, notre cœur renouvelés. Les divers membres du corps de Christ varient grandement quant aux conditions physiques, aux défauts, à l'hérédité, à l'entourage, etc. Dans tous les cas, les épreuves divines ne visent pas à éprouver notre chair que l'on admet être effectivement imparfaite et sans mérite, et qui est ignorée dans cette épreuve et comptée pour morte. C'est donc comme nouvelles créatures que Dieu nous éprouve, et c'est à nous qu'il dit « Vous n'êtes pas [Je considère que vous n'êtes pas] dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous ». (Rom. 8 : 9). Et encore : « En sorte que nous, désormais, nous ne connaissons personne selon la chair ». (2 Cor. 5 : 16). Dieu nous connaît selon l'esprit, la volonté, le cœur, l'intention.

C'est la nouvelle créature qui accomplit des œuvres agréables qui seront récompensées dans le royaume. Et les récompenses varieront, comme l'indiquent les paraboles de notre Seigneur, celui des Mines et des Talents, ainsi que les paroles de l'Apôtre : « Une étoile diffère d'une [autre] étoile en gloire. Ainsi aussi est la Résurrection » (1 Cor. 15: 41,42), la résurrection de l'Église. En conclusion donc — en tant qu'êtres humains, nous ne pouvons nous recommander à Dieu par des œuvres qu'il nous serait possible d'effectuer; parce que

nous sommes tous imparfaits, nos œuvres seraient aussi imparfaites. Mais comme nouvelles créatures, nos services et sacrifices accomplis de bon cœur sont « saints et agréables à Dieu », c'est notre service raisonnable.

Notre mérite n'est pas demandé par la Justice

Si donc il est vrai que l'Eglise a un mérite, comme Nouvelle Création, que son sacrifice est saint et agréable aux yeux de Dieu, pourquoi déclarerions-nous que tout le mérite du plan rédempteur est le mérite de Jésus, et qu'aucune partie de ce mérite qui assure l'annulation du péché du monde ne vient de l'Eglise

Ce n'est pas parce que le sacrifice de l'Eglise n'a pas de mérite, mais parce que ce mérite n'est pas exigé, et par conséquent n'est pas demandé, dans l'arrangement divin, qu'il n'est pas acceptable dans ce sens. Le sacrifice de notre Seigneur était un prix suffisant pour les péchés du monde entier; et il a plu au Père de permettre qu'un seul sacrifice fût efficace pour les péchés du monde entier, au lieu de permettre à notre mérite d'y être mêlé. Le mélange du mérite de l'Eglise avec le mérite du Seigneur pourrait être mal interprété par des anges ou des hommes, pour qui il pourrait signifier que le mérite de Jésus était insuffisant et avait besoin d'être complété par le mérite du sacrifice de l'Eglise. Ce fut parce que ce mérite n'était pas nécessaire, parce que, dans l'arrangement divin, un seul homme, Adam, fut à l'épreuve, lui seul fut directement condamné à mort. Personne de sa lignée ne fut condamné pareillement. Nous tous, nous ne faisons que participer aux effets de la sentence de mort qui le frappa.

Quand, au temps marqué, Dieu envoya son Fils avec un corps spécialement préparé pour être le Rédempteur d'Adam, le mérite de son sacrifice fut suffisant comme compensation pour le péché d'Adam, et de là suffisant pour couvrir tous les effets de ce péché dans la race d'Adam. Il y eut, par conséquent, dans le sacrifice de notre Seigneur un mérite suffisant pour les péchés du monde entier. Avant de l'utiliser en faveur du monde, avant de l'appliquer au scellage de la Nouvelle Alliance qui sera conclue avec Israël et avec toutes les nations par Israël, notre Seigneur Jésus en accord avec le programme divin établi dès avant la fondation du monde, affecta ce mérite à la maison de la foi, à ceux « autant que le Seigneur notre Dieu en appellera » (Actes 2 : 39). Après nous en avoir donné le profit et après nous l'avoir demandé en retour, il (et nous associés à lui) appliquera son mérite pour le compte de « tout le peuple ». Nous avec lui, et sous lui qui est notre Tête, nous serons le

grand Médiateur entre Dieu et les hommes — et le monde —, le Médiateur de la Nouvelle Alliance de laquelle nous sommes maintenant avec lui, ministres et serviteurs engagés dans les opérations préparatoires. Il a plu au Père, et il plaît par conséquent à tous ceux qui vivent en bonne harmonie avec lui, que toute plénitude habitât en notre Seigneur Jésus — que tout l'honneur de l'œuvre rédemptrice fût ainsi pour lui, et que le mérite de notre sacrifice n'entrât pas en ligne de compte, puisqu'il n'est pas nécessaire. Comme toutes choses sont du Père, ainsi, selon son dessein, toutes choses seront du Fils, et nous par lui, et le monde par lui.

Le «Sang de Jésus» et « le Sang de la Nouvelle Alliance»

Les Ecritures mentionnent à plusieurs reprises le fait que nous sommes justifiés par la foi en son sang — dans le sang de Jésus. Elles parlent aussi du «*sang de l'alliance par lequel nous avons été sanctifiés*» (Héb. : 10 : 29). Et de nouveau, en Hébreux 13 : 20, 21, nous lisons : « Par le sang de l'alliance éternelle vous rende accomplis ». Comment comprendre cela ? Est-ce que ces passages scripturaux se réfèrent tous trois à la même chose ?

Non, ils ne se réfèrent pas à la même chose. Le premier se rapporte à nous en tant qu'hommes naturels, en tant que pécheurs, avant que nous ne nous consacrons à l'Éternel et ne devenions Nouvelles Créatures. Comme membres de la race déchue, nous fûmes d'abord justifiés par la foi grâce au mérite du sang de Christ. Cette justification nous éleva du plan du péché et de la condamnation à mort à une position de vie et d'harmonie avec Dieu. De ce fondement, nous fûmes invités à devenir co-sacrificateurs avec Jésus-Christ notre Seigneur — participants avec lui à son grand travail en faveur du genre humain, à savoir, au scellage de la Nouvelle Alliance, au moyen de son sang, et, en dernier lieu, à la bénédiction du monde au cours du Millénaire sous les conditions de cette Nouvelle Alliance. Ainsi donc, ce fut après que nous eûmes été justifiés par la foi dans le sang de Jésus que nous fûmes sanctifiés, mis à part, consacrés par ou en connexion avec « le sang de la Nouvelle Alliance » — par notre consécration pour être morts avec Christ, pour être ensevelis avec lui par le baptême en sa mort sacrificatoire — pour boire à sa coupe de souffrance, d'ignominie, de honte, de mort — pour prendre ou avoir notre part de son sang — mis à part ou voués au service de la Nouvelle Alliance en faveur d'Israël et du monde. Ce fut en considération de notre conclusion de ce grand engagement que le Père Céleste nous sanctifia ou nous mit à part, nous sépara du monde en nous engendrant à une nouvelle nature par son Esprit saint. «Vous n'êtes pas du monde, comme moi je ne suis pas du

monde ». — Jean 17 : 16.

Le texte cité dans la dernière question « le sang de l'Alliance éternelle vous rende accomplis » ne se réfère pas à un perfectionnement de la chair à une chose qui se rapporterait à nous en tant qu'hommes naturels. Il nous concerne comme nouvelles créatures engendrées du saint Esprit, parce que, après avoir été justifiées par la foi dans le sang de Jésus, nous présentâmes nos corps en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu, comme partie intégrante du sacrifice de notre Seigneur Jésus, pour être, sous sa direction, associés avec lui dans son sacrifice en vue du scellage de la Nouvelle Alliance et, bientôt, associés avec lui dans l'œuvre glorieuse d'établissement de cette Nouvelle Alliance, après qu'elle aura été scellée pour la bénédiction d'Israël et du monde. C'est par notre obéissance au Vœu Sacrificatoire que nous avons fait, d'être « morts avec Christ » comme co-sacrificateurs en liaison avec le scellage de la Nouvelle Alliance, que nous pouvons devenir membres de son corps, de la Vigne. C'est cette action de sacrifier avec lui qui nous rendra accomplis comme nouvelles créatures et nous fera participer, avec notre Seigneur, à sa gloire, à son honneur et à son immortalité. Nous voyons ainsi que la justification par la foi dans le sang de Jésus est le premier pas, par lequel les croyants se séparent du monde suivant la volonté de Dieu; et que la participation, avec notre Seigneur, à son sacrifice, est le second pas de sanctification. Il n'y aurait pas eu pareil pas de sanctification, il n'y aurait pas eu de perfectionnement comme nouvelles créatures de la « nature divine », si Dieu ne nous avait pas accordé le privilège de participer avec notre Seigneur à sa mort sacrificatoire, à son œuvre de scellage de la Nouvelle Alliance au moyen de son sang.

La majorité des Chrétiens n'est pas allée, bien entendu, plus loin que le premier pas de la justification par la foi dans le sang de Jésus. Manquant d'aller plus en avant, de « présenter leurs corps en sacrifice vivant » et, de cette façon, de participer avec Christ à sa mort sacrificatoire, ceux qui la composent n'ont pas le privilège de comprendre le « mystère de Dieu » (Apoc. 10 : 7), qui est « Christ en vous l'espérance de la gloire » (Col. 1 : 27) — votre qualité de membres dans le corps de Christ, votre participation avec lui aux souffrances présentes et à la gloire future.

Quand les disciples Jacques et Jean dirent au Maître « Accorde-nous que nous soyons assis, l'un à ta droite et l'un à ta gauche, dans ta gloire » (Marc 10 : 37), ils étaient déjà consacrés dans ce sens qu'ils avaient consenti à se charger de la croix pour suivre Jésus dans l'étroit sentier. Mais le Père n'avait pas encore accepté leur consécration, ni ne les avait mis à part,

et Il ne le fit pas avant la Pentecôte. Notre Seigneur Jésus, par conséquent, leur parla non comme à de Nouvelles Créatures, mais comme à des hommes justifiés, quand il répondit à leur requête, disant « Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire la coupe que je bois, et être baptisés du baptême [dans une mort sacrificatoire] dont je suis baptisé ? » (Marc 10 : 38, Diaglott.).

Nous voyons ici que boire la coupe — boire et partager le sang de la Nouvelle Alliance versé pour nous et pour tous en rémission de péchés, et être baptisé du baptême de Christ dans une mort de sacrifice — fut une matière entièrement différente de la justification par la foi. Jacques et Jean étaient déjà justifiés par la foi, mais ils ne pouvaient s'asseoir sur le trône à moins d'être sanctifiés par la participation à la mort de Christ.

Un seul Médiateur, Jésus

St Paul déclare qu'il y a «un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous» (1 Tim. 2 :5, 6. Seg). Nous faut-il comprendre que ce seul Médiateur, l'homme Christ Jésus, se rapporte au Christ complet, Tête et corps, comme lorsque l'Apôtre déclare que l'Eglise, en dernier lieu, parviendra « à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature de la plénitude du Christ » (Eph. 4 : 13, D) ? Et il déclare encore que Dieu en choisit certains d'entre les Juifs et certains d'entre les Gentils, « afin de créer., avec les deux un seul homme nouveau » — Eph. 2 : 15, Seg.

Nous admettons que pareille interprétation, comme la suggère cette question, a une force considérable et qu'il pourrait être beaucoup dit en sa faveur, d'autant plus que l'Apôtre nous affirme que Dieu, qui prévit notre Seigneur Jésus, nous prévit aussi et, de là, prévit la participation à laquelle il avait pourvu pour l'Eglise, à « accomplir ce qui reste des afflictions du Christ ».

Cependant, cette interprétation de ce texte n'est pas celle qui en appelle à l'Editeur comme étant, probablement, la pensée de l'Apôtre. Bien que ce sujet soit, nous le concédons, une question discutable, nous préférons la pensée suivant laquelle l'Apôtre, par ces paroles « L'homme Jésus-Christ, qui s'est donné lui-même », se réfère à notre Seigneur Jésus en personne et pas du tout à l'Eglise, son corps.

De capables ministres de la Nouvelle Alliance

Dans quel sens notre Seigneur Jésus fut-il « le Messager de l'Alliance » et dans quel sens sommes-nous les « capables - ministres (ou messagers) de la Nouvelle Alliance » — Malachie 3:1; 2 Cor. 3 : 6.

Notre Seigneur fut le Messager de la Nouvelle Alliance selon une promesse divine. Les Israélites avaient conscience que leur Alliance de la Loi, sous Moïse son Médiateur, ne leur avait pas apporté les bénédictions longtemps attendues, contenues dans l'Alliance Abrahamique. Dieu avait promis qu'en un temps futur il conclurait avec eux une Nouvelle Alliance (Jér. 31 : 31), donnant ainsi à entendre qu'ils avaient raison de ne pas beaucoup espérer de l'Alliance de la Loi. Bien entendu, une Nouvelle Alliance impliquait un nouveau médiateur pour cette alliance. Cela, Moïse lui-même l'avait prédit quand il déclara : « Le Seigneur, votre Dieu, vous suscitera d'entre vos frères un prophète (un maître, un médiateur) comme moi » (mais plus grand). (Actes 3 : 22). Ils comprirent que ce grand Prophète, ou Médiateur, serait le Messie et, en conséquence, ils se réjouissaient de la perspective de sa venue qu'ils désiraient ardemment.

Telle est la pensée se cachant derrière cette prophétie de Malachie : « L'Ange [le Messager, selon Segond] de l'alliance en qui vous prenez plaisir, — voici, il vient ». (Mal. 3 : 1, D.). Au temps de Malachie, notre Seigneur, naturellement, n'était pas encore devenu le messager ou serviteur de l'Alliance, c'est pour cette raison que cette déclaration fut simplement une prophétie concernant son œuvre future. Notre Seigneur devint au Jourdain le Messager ou Serviteur de la Nouvelle Alliance, quand il consacra son tout jusqu'à la mort, comme prix de rançon pour le monde (application de ce prix devant être effectuée en temps convenable). Ce fut là qu'il commença à servir la Nouvelle Alliance en pourvoyant au prix, au sang, qui en dernier lieu scellera cette Nouvelle Alliance, la rendra efficace. Le sacrifice de sa vie ne fut pas cependant le scellage de l'Alliance, mais simplement une œuvre préparatoire. Ce fut là qu'il devint la « caution » ou garant du fait qu'en temps voulu la Nouvelle Alliance serait scellée et rendue efficace. Dans le sacrifice de soi-même, notre Seigneur servait une Alliance non encore scellée, mais simplement promise, garantie. Pareillement, le Seigneur est maintenant en train de rassembler son Eglise, le « petit troupeau », dans le but de rendre ceux qui le composent membres de l'antitypique Prophète, Sacrificateur, Roi, Juge, Médiateur entre Dieu et le genre humain durant le Millénaire. Ces appelés, ces élus, ces engendrés de l'Esprit, sont de « capables ministres de la Nouvelle Alliance », de la même manière que leur Seigneur — en marchant sur ses traces. Ils sont ministres ou serviteurs de la Nouvelle Alliance comme sert un avoué en rédigeant un contrat ou alliance. Ce ne sera

pas une alliance avant d'être scellée, mais on en parle comme d'une alliance pendant qu'elle est en cours de préparation et l'avoué, en rédigeant le contrat, sert ce contrat en lui donnant forme, en l'arrangeant en vue de son scellage, etc. C'est de cette façon que Christ et ses membres sont de capables, de qualifiés ministres ou serviteurs de la Nouvelle Alliance promise par Dieu et en laquelle se concentre l'espoir d'Israël et du monde.

De quelle façon Christ et l'Eglise sont-ils maintenant les ministres, les serviteurs de cette Nouvelle Alliance ? De diverses façons

- 1) en rassemblant les membres du corps du grand Médiateur.
- 2) En apprenant et en enseignant aux autres les leçons nécessaires pour les qualifier à cette position.
- 3) En préparant le sang au moyen duquel elle doit être scellée — « son sang », « le sang de Jésus », affecté d'abord à l'Eglise et qui doit, en fin de compte, après qu'il aura servi au dessein de la justification de l'Eglise, être affecté à la bénédiction du monde par le scellage de la Nouvelle Alliance qui sera conclue avec Israël.

W.T. 4492 — C.T.R. 1909